

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 JUIN 1896.

Rapport de la Commission de l'Agriculture et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi instituant un fonds spécial et temporaire pour des travaux extraordinaires de voirie.

(Voir les n°s 209 et 231, session de 1895-1896, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE RIBAUCOURT, Président ; FIÉVÉ, DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, le Baron DE STEENHAULT DE WAERBEEK, VANDEN CORPUT, VERCROYSSÉ et le Baron DE GRUBEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'Exposé des motifs du Projet de Loi, présenté par le Gouvernement dans la séance du 21 mai 1896, instituant un fonds spécial et temporaire pour des travaux extraordinaires de voirie, est tellement précis et clair que le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter n'apportera aucune lumière nouvelle au but que le Gouvernement a en vue.

En outre le rapport présenté à la Chambre des Représentants, dans sa séance du 3 juin 1896, au nom de la section centrale par l'honorable M. Van Cauwenbergh, résume parfaitement les intentions généreuses du Gouvernement à l'égard de l'agriculture.

Jusqu'à ce jour les routes construites au moyen des interventions de l'État, des provinces et des communes n'avaient pour but que de relier par de bonnes communications les villes et les communes.

Cette œuvre est en grande partie accomplie et en tous cas les fonds portés annuellement au budget dans ce but permettront de l'achever à bref délai.

Le projet qui nous est soumis et qui a été voté à la Chambre à l'unanimité des 116 votants est destiné pour moitié aux chemins communaux d'intérêt agricole et pour l'autre moitié à l'amélioration et à l'entretien des routes de l'État.

C'est du moins ce qui résulte de la déclaration faite à la Chambre par l'honorable Ministre des Finances.

(2)

Des graviers, des cendrées, des déchets de carrières et de hauts fourneaux, qui encombrant ces établissements, seront employés à l'amélioration de ces routes. Les subsides de l'Etat aideront les communes à en obtenir le transport gratuit.

L'agriculture belge saluera avec reconnaissance les efforts généreux tentés par le Gouvernement et par les Chambres pour lui venir en aide dans la crise qu'elle traverse.

Votre Commission, Messieurs, est unanime à vous proposer l'adoption du projet qui nous est soumis.

Le Rapporteur,
Baron DE GRUBEN.

Le Président,
Comte DE RIBAU COURT.